



ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIÉTÉ
A.R.C. LANGUEDOC-ROUSSILLON



**Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue le 24 janvier 2017**

Point 1 - Election du Bureau de séance

Sont désignés en tant que :

Président : Monsieur Jean Pierre DANE , Président de l'ARC-LR

Secrétaire : Madame Anne-Marie MALLET, Vice-présidente de l'ARC-LR

Scrutateur : Monsieur Gérard Le Verche, responsable des questions informatiques à l'ARC-LR

Tous sont désigné à l'unanimité des présents et représentés

Point 2 - Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 14/04/16 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés moins 3 abstentions :

se sont abstenus : Mme ROZYCKI (le Régalido), Mme KANDLER (Adh. individuel), M. MARIETTI (Le jardin de la Robine)

Point 3 - Rapport moral et d'activité du Président :

M. JP. DANET présente le rapport moral et d'activité de l'association. (Document joint en annexe)

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Point 4 - Rapport financier du Trésorier :

Monsieur J. RIGAIL présente le rapport financier. Le rapport est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

A la demande de certains adhérents, le rapport sera mis sur le site internet de l'Association.

Point 5 - Approbation des comptes de l'exercice 2016 :

Monsieur J. RIGAIL commente les comptes de l'exercice comptable 2016

Les comptes de l'exercice 2016 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Point 6 - Quitus aux administrateurs pour leur gestion :

Le quitus est voté à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention

S'est abstenu M.;CH. MENARD

Point 7 - Présentation et approbation du budget prévisionnel 2017

M. J. RIGAIL présente le budget prévisionnel proposé par le CA pour l'année 2017. Le projet de budget est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Point 8 - Présentation et approbation du budget prévisionnel pour 2018

M. J. RIGAIL présente le budget prévisionnel proposé par le CA pour l'année 2018

Le projet de budget est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Point 9 - Entérinement de l'adresse du nouveau siège de l'Association :

La nouvelle adresse du siège, 11 avenue d'Assas, 34000 Montpellier est votée à l'unanimité des présents et représentés.

Point 10 - Projets et actions de l'ARC-LR pour 2017

Mme AM. Mallet présente les propositions retenues par le CA

10.1- Les ateliers

- Reprise des ateliers déjà organisés en 2016 car toutes les demandes d'inscription n'avaient pu être satisfaites. Les thèmes repris sont les suivants :
 - la Copropriété comment ça marche
 - le Conseil Syndical
 - l'Assemblée générale
 - Le Contrôle des comptes
 - La Prise en mains du site Internet de l'Association
 - Ouverture de nouveaux ateliers :
 - Les assurances en copropriété
 - La gestion des sinistres
 - Les nouveautés législatives en 2017
 - Ouverture d'une série de tables rondes et d'ateliers spécifiquement dédiés aux syndicats bénévoles
- Les dates de ces ateliers ainsi que les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement sur le site internet de l'association

10.2 - Les actions en projet :

Mme AM. Mallet évoque les contacts établis avec l'Agglomération Hérault Méditerranée qui a lancé un appel à projets sur la participation à un POPAC (Programme opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété) en vue de la réhabilitation des petites copropriétés du centre de la ville d'Agde. L'ARC-LR s'est proposé d'intervenir en tant qu'opérateur aux côtés d'Urbanis (Société de conseil en habitat, urbanisme et réhabilitation) pour assurer l'encadrement et la formation à la gestion juridique et comptable de ces petits ensembles. Mme Mallet souligne que ces sollicitations de la part de l'Agglo et de la part d'Urbanis attestent de la reconnaissance de la qualité et du sérieux des travaux réalisés par l'Association

Point 11 - Questions diverses

L'une de nos adhérentes s'inquiète de n'avoir pu s'inscrire à l'atelier proposé en vidéo conférence par l'ARC Paris. M. Le Verche qui souhaite également participer à cet atelier s'inquiète de la situation et lui apportera une réponse.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30

Le Président de séance
Président de l'Association
JP. Danet

La secrétaire de séance
Vice-Présidente de l'Association
AM. Mallet

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siret N° 529 855 868 00020

Membre de l'UNARC

11 Avenue d'Assas - 34000 MONTPELLIER

Tel : 04 99 53 87 33 - Portable : 06 84 39 98 09 - Fax : 09 72 23 21 92

Contacts : contact@arc-lr.fr & <http://www.arc-lr.fr>